

Lausanne, le 6 mai 2024



Fonds de placement immobilier Solvalor 61

## Augmentation de capital du 17 au 31 mai 2024

### Vue d'ensemble des conditions de souscription

Référence	Détails
Volume de l'émission	723'473 parts maximum
Nombre actuel de parts	5'064'311 parts
Rapport de souscription	7 parts existantes donnent droit à la souscription d'une nouvelle part
Période de souscription	Du 17 au 31 mai 2024, 12:00 CET
Prix de souscription	CHF 239.50 net par part (VNI au 31 décembre 2023 + participation au bénéfice en cours s'appuyant notamment sur les valeurs des immeubles au 31 mars 2024 + commission d'émission)
N° de valeur / ISIN	Part : 278.545 / CH0002785456 Droit de souscription : 134.431.422 / CH1344314229
Négoce des droits de souscription	Négoce officiel des droits de souscription du 17 au 29 mai 2024 à la bourse SIX Swiss Exchange
Libération des nouvelles parts	7 juin 2024
Droit aux distributions	Les nouvelles parts donnent pleinement droit à la distribution pour l'exercice 2023-2024
Utilisation du produit de l'émission	Le produit de l'émission de capital sera utilisé pour (A) financer l'acquisition d'immeubles résidentiels en Suisse romande, (B) financer des investissements dans des projets de construction et de rénovation et (C) rembourser la dette hypothécaire du fonds afin de maintenir le coefficient d'endettement à un niveau modéré.

**Le prospectus d'émission est disponible à ce lien:**

[Solvalor 61 - Prospectus d'émission](#)

---

**DISCLAIMER** Ce document et ses éventuelles annexes ont été préparés à titre d'information seulement et n'ont pas force de loi. Ils ne constituent pas une recommandation d'achat et ne doivent pas servir de base à un quelconque investissement. Pour connaître les performances passées des fonds de placement, il est recommandé de consulter les précédents rapports semestriels et annuels ainsi que les factsheets trimestriels. Les performances historiques ne représentent pas un indicateur des performances courantes ou futures. Les données de performance ne tiennent pas compte des commissions et frais perçus lors de l'émission et du rachat des parts. Les informations contenues sur les sites web ne peuvent pas être considérées comme des conseils d'ordre juridique, fiscal ou autre. Il est vivement conseillé aux investisseurs intéressés par les fonds de consulter un spécialiste (intermédiaire financier professionnel) avant de prendre une décision de placement. La publication de documents hors de Suisse peut être soumise à certaines restrictions.